



**PRÉFET
D'EURE-
ET-LOIR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale des Territoires
Service de l'Aménagement et de l'Habitat

ddt-cdpenaf@eure-et-loir.gouv.fr
Tél. 02 37 20 41 23

**COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA PRÉSERVATION DES ESPACES
NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CDPENAF)
AVIS DE LA COMMISSION RÉUNIE LE 02 JUILLET 2026 :
PLU THIVARS
Révision allégée N°1**

Vu le Code rural et de la pêche maritime et notamment les articles L. 112-1-1 et D. 112-1-11 ;
Vu le Code de l'urbanisme ;
Vu la loi n° 2010-874 du 27 juillet 2010 sur la modernisation de l'agriculture et de la pêche, et notamment l'article 51 ;
Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové ;
Vu la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt ;
Vu le décret n°2015-644 du 9 juin 2015 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers ;
Vu l'arrêté préfectoral du 12 mai 2026 portant composition de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers ;
Vu la décision du 04 juin 2026 donnant subdélégation de signature à Mme BLAINVILLE-WELLBURN, directrice adjointe de la Direction Départementale des Territoires d'Eure-et-Loir ;
Vu la saisine de la CDPENAF relative à la révision allégée N°1 du PLU de Thivars,

Considérant ce qui suit :

- la révision vise à permettre la réalisation d'une opération immobilière, pour construire des logements destinés aux seniors, en reclassant en zone Ucv un terrain situé en zones Ucv et N du PLU, et partiellement déjà occupé par des constructions dont une partie sera démolie ;
- le projet nécessite le déclassement de 2760 m² de zone N, dont une partie est déjà artificialisée ;
- le projet prévoit la réduction d'un espace boisé classé (EBC) sur une surface de 1100 m² pour créer un accès piétonnier entre la partie urbanisée de Thivars et les sentiers conduisant à la vallée de l'Eure ;

La Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers d'Eure-et-Loir, réunie le 02 juillet 2026 **émet un avis favorable à la majorité** à la révision allégée N°1 du PLU de Thivars.

Chartres, le 16 JUIL. 2026

P/ La Présidente de la CDPENAF,
La directrice adjointe de la
direction départementale des territoires
d'Eure-et-Loir


Sophie BLAINVILLE-WELLBURN